

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2008 À 19 H 45 À L'HÔTEL DE VILLE, 5569 CHEMIN QUEEN MARY À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Abraham Gonshor et David Sternthal formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2008-207

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseiller Elfassy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2008-208

#### **CHANGEMENT DE L'HEURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2008**

---

CONSIDÉRANT que la salle du conseil au Centre communautaire sera utilisée jusqu'à 20h00 le lundi 6 octobre 2008 pour le vote par anticipation pour les Élections fédérales;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE la séance régulière du conseil municipal du 6 octobre 2008 débute à 21h00 au lieu de 20h00.

Adoptée

2008-209

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 757-2 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 757 – RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

---

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 757-2 a été donné lors de la séance ordinaire du 3 juin 2008 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le Règlement n° 757-2 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 757 concernant le régime de retraite des

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

employés de la Ville de Hampstead modifié et mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2001» soit adopté, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à moins d'indication contraire; et

- QUE les actions à prendre en vertu du Régime suite aux présentes soient conditionnelles à leur approbation et leur acceptation par les autorités gouvernementales compétentes, et seront présumées, suite à de telles approbation et acceptation, être en vigueur à compter de la date indiquée aux présentes.

Adoptée

2008-210

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DES MODALITÉS CADRE DE TRANSFERT DES RÉGIMES DE RETRAITE POUR LE PERSONNEL NON SYNDIQUÉ À LA SUITE DE LA RECONSTITUTION DE MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ET POUR LES EMPLOYÉS DE MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

---

ATTENDU QU'à la suite de la reconstitution de la Ville de Hampstead, le régime de retraite auquel certains employés non syndiqués participent diffère de celui de leur employeur actuel et qu'il y a lieu de prévoir les modalités de transfert des régimes de retraite pour le personnel visé;

ATTENDU QU'il y a également lieu de prévoir des modalités cadre de transfert de régimes complémentaires de retraite pour des employés de municipalités de l'Île de Montréal;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Gonshor et  
**RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le conseil est en accord avec le document intitulé «Modalités cadre de transfert des régimes de retraite pour le personnel non syndiqué à la suite de la reconstitution de municipalités de l'Île de Montréal»;
- QUE le conseil est en accord avec le document intitulé «Modalités cadre de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'Île de Montréal»;
- QUE le directeur général, le directeur de ressources humaines et le conseiller municipal membre du Comité de retraite sont autorisés à signer lesdites modalités au nom de la Ville de Hampstead.

Adoptée

2008-211

### **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2008-203 CONCERNANT L'EMBAUCHE DE MADAME VIORICA VARZARI À TITRE DE AGENT DE RECETTES**

---

Sur proposition présentée par la conseillère Feigenbaum, appuyée par le conseiller Gonshor, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE remplacer la résolution n° 2008-203 adoptée par le Conseil à sa séance du 2 septembre 2008 par la suivante :

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

- « - D'embaucher Madame Viorica Varzari à titre de « **Agent de recettes** » à compter du 6 octobre 2008 aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429 et la Ville de Hampstead; et
- QUE le certificat du trésorier no 08-036, daté du 2 septembre 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense. »

Adoptée

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE UTILITAIRE AU PARC HAMPSTEAD**

---

La proposition de la conseillère Feigenbaum pour octroyer le contrat n'a pas été appuyée. En conséquence, aucune décision n'a pas été prise à ce sujet.

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Genziuk

- Demande quels sont changements faits à la Résolution n° 2008-203.
- Demande si la construction du garage utilitaire au parc Hampstead est dans le but de remplacer celui qui a été brûlé il y a deux ans.

2008-212

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la conseillère Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

Chantal Bergeron, greffière